# WIRABEL VOUS INFORME

Vol. 7, n° 2 BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL Janvier 2021

# Mirabel connaît la plus forte croissance démographique au Québec





Selon l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), c'est Mirabel qui affiche la plus forte croissance de sa population entre les années 2016 à 2019 inclusivement, sur l'ensemble des régions du Québec.

Dans son ouvrage de référence intitulé *Panorama* des régions du Québec, publié le 11 novembre dernier, l'ISQ précise que 14 des 17 régions administratives ont connu une hausse de leur

population avec en tête de liste, la région des Laurentides avec une population globale de 620 264 habitants en 2019.

Avec le taux d'accroissement annuel moyen le plus élevé des trois dernières années, soit 39,4 pour 1000 habitants, Mirabel se classe au premier rang de l'ensemble des MRC du Québec avec une population passant de 51 100 en 2016 à 57 596 en 2019.

#### Population projetée d'ici 2041

Nonobstant ces statistiques des plus positives démontrant une grande vitalité à Mirabel, les chiffres projetés pour 2021 illustrent que cette croissance se poursuivra encore durant quelques décennies. Déjà en 2021, toujours selon l'ISQ, Mirabel devrait desservir une population d'approximativement 59 200 habitants, et ce, malgré la pandémie. Notons ici une légère disparité avec les prévisions avancées dans le décret du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation adopté par le Conseil des ministres le 16 décembre 2020, qui mentionne une estimation de 59 612 habitants pour 2021.

La démographie de Mirabel poursuivra son accroissement jusqu'en 2041, pour atteindre environ 74 000 Mirabellois. Cette estimation confirme qu'à Mirabel...On M y vivre! En effet, les Mirabellois apprécient particulièrement le faible taux de taxation, la qualité de vie, les grands espaces, la proximité de la nature et le milieu de vie sécuritaire qu'offre la ville de Mirabel.



RÉDACTION ET PRODUCTION Service des communications | IMPRESSION Hebdo Litho | PHOTO Image-13, Clair Obscur | DISTRIBUTION Postes Canada RENSEIGNEMENTS Service des communications, Ville de Mirabel, 14111, rue Saint-Jean, Mirabel (Québec) J7J 1Y3 | TÉLÉPHONE 450 475-8653 SITE INTERNET www.mirabel.ca | COURRIEL communications@mirabel.ca | DÉPÔT LÉGAL Bibliothèque nationale du Québec | TIRAGE 26 550 exemplaires





# Mise à jour des services municipaux en fonction des récentes annonces ministérielles

Conformément aux nouvelles directives émises Domaine-Vert Nord. Les étudiants visés sont par le gouvernement du Québec le 6 janvier dernier, la Ville de Mirabel souhaite informer les citoyens des mises à jour concernant l'état des activités et des services offerts sur son territoire. Tel que recommandé par la Santé publique, les mesures suivantes s'appliqueront pour la période allant du 9 janvier au 8 février 2021.

Hôtel de ville

Veuillez noter que l'hôtel de ville demeurera complètement fermé durant cette période et qu'aucun visiteur ne sera admis. Malgré le télétravail effectué par le personnel administratif, les citoyens peuvent continuer à communiquer avec la Ville par courriel (communications@ mirabel.ca) ou par téléphone (450 475-8653) dans les heures d'ouverture. L'utilisation des services en ligne, comme les permis et les requêtes en ligne, sont également toujours disponibles et favorisés.

#### Arénas et patinoires extérieures

La Ville de Mirabel doit malheureusement annuler les activités libres dans les arénas jusqu'au 8 février inclusivement. Les citoyens pourront toutefois profiter des patinoires extérieures jusqu'à 19 h 30 (en raison du couvrefeu). Plus de détails disponibles en page 4.

Le service de prêt sans contact a été ajouté dans trois bibliothèques additionnelles (secteurs de Sainte-Scholastique, du Domaine-Vert Nord et de Saint-Benoît). Depuis le 11 janvier, des salles d'études avec Wi-Fi sont mises à la disposition des étudiants dans les centres culturels des secteurs de Saint-Janvier, de Saint-Augustin, de Saint-Canut et du

ceux inscrits à des cours de niveau secondaire, collégial ou universitaire effectués à distance. L'étudiant doit obligatoirement se présenter à la personne responsable sur place et une carte étudiante valide sera exigée. Seule la porte du centre culturel la plus rapprochée de la bibliothèque est déverrouillée.

#### Voici l'horaire des salles d'études qui est en vigueur du 9 janvier au 8 février 2021 :

#### Secteurs de Saint-Janvier, Saint-Augustin et Saint-Canut

Les lundis et mardis, de 13 h 30 à 19 h Les mercredis et jeudis, de 13 h 30 à 16 h 30

#### Secteur du Domaine-Vert Nord

Les mardis et jeudis, de 16 h 30 à 19 h

Consultez le portail Web de la bibliothèque pour tous les détails.

#### Service de police et cour municipale

Les activités de la cour municipale et du Service de police sont maintenues en tout temps. Entre le 9 janvier et le 8 février, le Service de police effectuera d'ailleurs une surveillance plus accrue aux abords des zones commerciales et des lieux publics afin de faire respecter le couvre-feu imposé par le gouvernement.

Finalement, nous demandons à nos citoyens de respecter à la lettre les recommandations des autorités, dans un effort collectif visant à freiner la propagation de cette pandémie. La collaboration de tous est essentielle.



# Les séances du conseil maintenues à huis clos

Dans les circonstances actuelles, les séances du conseil se poursuivront à l'hôtel de ville et à huis clos jusqu'à nouvel ordre. Par souci de transparence, une webdiffusion sera disponible sur le site Web de la Ville dès le lendemain. En tout temps, il est possible de visionner la dernière séance en visitant le www.mirabel.ca, à la page Séances du conseil.

Également, les citoyens qui désirent adresser une question au conseil peuvent le faire à communications@mirabel.ca. La question doit être accompagnée par le nom, prénom et adresse du demandeur, ainsi que le nom de l'organisme, s'il y a lieu.



# Premier train à la gare de Mirabel

C'est le 4 janvier dernier, que la nouvelle gare de Mirabel située au 18245, rue Victor, dans le secteur de Saint-Janvier, accueillait ses tout premiers trains. Le maire Jean Bouchard, accompagné des conseillers M. Robert Charron, M. Michel Lauzon, M. Patrick Charbonneau, M. François Bélanger ainsi que Mme Guylaine Coursol étaient présents afin de souligner l'événement.

# Pont de la rue Boileau

Le nouveau pont situé sur la rue Boileau, dont les travaux ont été finalisés en novembre dernier, facilitera l'accès à la nouvelle gare de Mirabel pour les usagers du train de banlieue.



Bruits dans le secteur du Domaine-Vert Nord

# TC Énergie entreprend des travaux d'entretien

La Ville de Mirabel désire informer les résidents du secteur du Domaine-Vert Nord qu'il y a présentement des travaux d'entretien effectués dans le cadre du programme d'entretien et de gestion de l'intégrité du réseau de TC Énergie. Ces travaux seront localisés au poste de mesurage de Gazoduc TQM, situé sur le chemin de la Côte Nord, à Mirabel.

Les travaux qui ont débuté le 6 janvier dernier, auront une durée approximative de huit à dix semaines, selon les conditions météorologiques. Durant cette période, des activités plus bruyantes, incluant des activités de pieutage, seront réalisées.

Si vous désirez des informations supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec TC Énergie. Nous sommes désolés des inconvénients que cela peut causer et vous remercions de votre compréhension.



# Port du masque obligatoire aux écocentres

Depuis le 5 janvier 2021, le port du couvrevisage est obligatoire dans les écocentres de Mirabel. Nous vous demandons de bien vouloir suivre cette consigne afin de pouvoir accéder aux sites et assurer la protection des préposés sur place.

Nousvous remercions devotre collaboration.

# Inscription et admission pour l'année scolaire 2021-2022

Le temps est venu de penser à l'inscription et à l'admission scolaire pour l'année 2021-2022, pour tous les élèves de niveau primaire et secondaire.

#### Centre de services scolaire de la Seigneuriedes-Mille-Îles

Pour les écoles du Centre de services scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, la période d'inscription aura lieu du lundi 25 janvier au vendredi 5 février inclusivement, pour les enfants de 4 ou 5 ans qui débutent la maternelle et pour les élèves de niveau primaire et secondaire qui ne fréquentent pas une école de la commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles.

Pour tous les détails, visitez le cssmi.qc.ca

#### Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord

L'inscription à la maternelle cinq ans des enfants qui demeurent sur le territoire du Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord est disponible en ligne, depuis le 18 janvier dernier. En ce qui concerne la maternelle quatre ans, les parents devront patienter jusqu'au 25 février pour faire l'inscription en ligne de leurs enfants.

Le processus d'admission et d'inscription se fait principalement en ligne. Un rendez-vous à l'école de bassin sera donné aux parents afin de remettre les pièces obligatoires nécessaires à l'ouverture du dossier.



Pour obtenir de l'information détaillée, visitez le www.csrdn.qc.ca, dans la section « Admission et inscription ». Il est également possible d'obtenir de l'information par téléphone auprès de Mme Josée Giroux, au 450 438-3131, poste 2075.

Pour tout connaître du programme Passe-Partout, visitez le www.csrdn.qc.ca, dans la section « Parcours scolaire » sous l'onglet « Préscolaire » ou communiquez avec Mme Isabelle Goudreau, au 450 438-3131, poste 2016.



## **Ouverture et** conditions des patinoires extérieures

Afin de permettre à ses citoyens de pouvoir exercer cette activité, la Ville de Mirabel a pris la décision de maintenir ouvertes ses patinoires extérieures lorsque la température le permet. Toutefois, afin de respecter les mesures établies par la direction de la santé publique, plusieurs consignes sont imposées afin d'assurer la sécurité de tous

Afin de connaître les ouvertures et conditions des patinoires, nous vous invitons à visiter quotidiennement le www.mirabel.ca.

Prendre note que l'horaire des patinoires extérieures a été ajusté en fonction du confinement lequel sera en vigueur jusqu'au 8 février. Les citoyens pourront profiter des patinoires extérieures jusqu'à 19 h 30.

Nous vous demandons de respecter l'horaire d'ouverture des patinoires et de ne pas y accéder lorsqu'elles sont fermées afin de préserver les surfaces en période plus chaude.

#### Rappel des consignes

Les citoyens devront respecter les consignes suivantes, y compris le respect des bulles familiales:

- Patinoire avec bandes : maximum de 20 patineurs;
- Patinoire sans bandes : maximum de 10 patineurs;
- Aucun rassemblement ne sera permis et aucune partie de hockey ne sera autorisée.

#### Pour les chalets:

- Ouverts du lundi au vendredi, de 15 h à 18 h 30, et le samedi et dimanche, de 9 h à 18 h 30;
- Garder la distanciation sociale de deux mètres;
- Port du masque ou du couvre-visage obligatoire;
- S'asseoir où les pastilles le permettent;
- Flânage interdit;
- Maximum de cinq personnes dans le chalet.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Dans l'éventualité d'obtenir l'approbation de la santé publique

# La Ville souhaite offrir un camp de jour pour la relâche scolaire

Le Service des loisirs, de la culture et de Dans l'éventualité où il serait possible la vie communautaire souhaite offrir des camps de jour s'adressant aux enfants de 5 à 12 ans pendant la semaine de relâche scolaire qui aura lieu du 1er au 5 mars. Durant cette semaine, une vaste programmation d'activités sera offerte aux résidents mirabellois, à la journée ou pour toute la semaine. Cependant, étant toujours en zone rouge et en confinement jusqu'au 8 février, nous devrons attendre les directives de la santé publique avant de confirmer la tenue de camp de jour en mars. Nous allons suivre de près l'état de la situation afin de vous informer dans les meilleurs délais possibles.

d'offrir un service de camp de jour lors de la relâche scolaire, les inscriptions auront lieu en ligne seulement du 15 février à 9 h, au 19 février à midi. Aucune inscription ne sera acceptée après le 19 février. La programmation complète sera disponible dans le Mirabel vous informe du 3 février.

Afin de faciliter le processus d'inscription, nous vous invitons à valider vos accès ou à procéder à la création de votre « dossier famille » avant le 15 février, car lors de l'inscription, vous devrez avoir en votre possession votre code d'utilisateur et votre mot de passe.

Renseignements: 450 475-8656

## POLITIQUE DE RECONNAISSANCE

La Ville de Mirabel s'est dotée d'une politique de reconnaissance sur la prémisse que ses ressources humaines constituent un capital important dans l'atteinte des objectifs de l'organisation municipale.

Au fil des éditions du bulletin municipal, elle entend donc reconnaître l'apport des employés à certaines étapes de leur carrière, en les présentant au public mirabellois.



5 ans



5 ans



#### **Cyntia Guillemette**

Embauchée le 19 octobre 2015

Technicienne en loisirs

Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

#### **Gilbert LeBlanc**

Embauché le 23 novembre 2015 Directeur Mirabel économique

#### **Joanne Coursol**

Embauchée le 9 décembre

Secrétaire administrative Cour municipale

#### 20 ans de service

#### Sandra Proulx

Embauchée le 27 novembre 2000 Réceptionniste Service des communications

#### Jean-François Marinier

Embauché le 11 décembre 2000 Capitaine aux opérations Service de la sécurité incendie

#### 15 ans de service

#### **Martin Couture**

Embauché le 24 octobre 2005 Pompier Service de la sécurité incendie

#### **Isabelle Cayer**

Embauchée le 8 novembre 2005 Policière Service de police

#### Marie-Marthe Casséus

Embauchée 8 novembre 2005 Sergente Service de police

#### 10 ans de service

#### **Jonathan Martel**

Embauché le 5 octobre 2010 Policier Service de police

#### 5 ans de service

#### Éric Vaillancourt

Embauché le 6 octobre 2015 Pompier Service de la sécurité incendie

#### **Martin Gratton**

Embauché le 16 novembre 2015 Gestionnaire - services municipaux Service du génie

#### **Nicolas Côté**

Embauché le 23 novembre 2015 Policier Service de police





#### Lutte contre la pandémie

# Mirabel souligne le précieux travail collaboratif de ses employés municipaux

La Ville de Mirabel tient à remercier ses employés municipaux pour leur engagement et leur solidarité dans ce contexte pandémique lié à la COVID-19 – qu'ils soient en télétravail ou en poste sur leurs lieux de travail. Depuis l'état de crise sanitaire déclaré par le gouvernement du Québec en mars dernier, ceux-ci font preuve d'un remarquable esprit d'entraide et de solidarité afin de maintenir les services essentiels offerts à la population.

Il est important de rappeler que les différentes équipes de travail unissent leurs forces depuis bientôt un an afin de livrer un travail de qualité, et ce, dans le respect des contraintes imposées par le contexte pandémique (distanciation sociale, télétravail, port du masque, fermetures, annulations, changements d'horaire, etc.) – sans compter le niveau de stress global occasionné par la crise sanitaire.

Cette belle preuve de résilience et de coopération contribue depuis plusieurs mois à maintenir une offre de services de qualité pour une population qui en a grandement besoin. Il existe ainsi un véritable esprit collaboratif au sein de l'organisation municipale depuis le début de la pandémie qui se devait d'être souligné et applaudi.

La Ville tient aussi à saluer l'apport crucial des organismes présents sur le territoire, ainsi que les employés des services essentiels, qui travaillent sans relâche afin d'offrir des ressources adaptées aux besoins en constante évolution de la population.

Rappelons que la Ville de Mirabel met quotidiennement en place toutes les mesures possibles afin de prévenir les risques de contagion liés à la COVID-19, et ce, dans le but d'assurer au maximum la sécurité des employés et de la population.



C'est avec le sentiment du devoir accompli et la volonté de respecter la capacité de payer des contribuables mirabellois que la Ville de Mirabel a adopté un budget équilibré pour l'année 2021. Le Conseil souhaite également favoriser l'accès à la propriété aux Mirabellois tout en contribuant à leur qualité de vie.

L'exercice budgétaire 2021 est le résultat d'une saine gestion responsable des dépenses qui caractérise l'administration et de la richesse générée au sein de la collectivité. Ainsi, la Ville de Mirabel peut annoncer de belles initiatives pour les citoyens et garder un taux de taxation exceptionnellement bas.

Le Conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté, lors de la séance publique du 14 décembre, son budget 2021. Se chiffrant à 99 817 000 \$, ce budget comprend des investissements nécessaires au maintien et à l'amélioration des infrastructures et des services aux citoyens, ainsi que des projets ambitieux qui contribueront à leur qualité de vie.

La richesse foncière se situant aujourd'hui à plus de 9,2 milliards de dollars, la Ville de Mirabel se réjouit de ces retombées positives sur l'ensemble de la population.

L'édition du Mirabel vous informe du 6 janvier dernier annonçait les grandes lignes de ce budget alors que cette présente section fait état des principales composantes de ce budget et du compte de taxes. Il est possible de s'y référer en consultant le www.mirabel.ca/finances.

# FAITS SAILLANTS DU BUDGET 2021

#### Mise en contexte de la croissance fulgurante à Mirabel

En 2020, la population a augmenté de 3,5 %, et le nombre d'unités de logement a connu une hausse de 5,2 % avec 1221 logements supplémentaires. Mirabel a le devoir d'offrir à l'ensemble des citoyens des infrastructures et des services de qualité que ce soit des kilomètres supplémentaires de routes à entretenir, le déneigement, la collecte des matières résiduelles, les aqueducs et les égouts, les services policiers et la sécurité incendie, ou à tout autre type de services municipaux.

#### Revenus et dépenses

Le budget équilibré pour 2021, avec des revenus anticipés et des prévisions de dépenses de valeur équivalente, se chiffre à 99 817 000 \$.

La croissance des dépenses de fonctionnement et d'affectations est de  $5,1\,\%$ , représentant une hausse de  $4\,860\,000\,\$$ .

#### Gel des taux de taxation

Malgré le contexte de la pandémie, les taux de taxes 2020 sont reconduits en 2021. Ces taux sont parmis les plus bas au Québec pour une ville de notre importance et nous en sommes très fiers. Il est possible de consutler les taux de taxes foncières dans le tableau à la page suivante.



# Logement (dépôt rôle d'évaluation)

%	ÉCART	2020	2021
5.2%	1221	23 355	24 576



#### Population\*

%	ÉCART	2020	2021
± 3 5 %	± 2016	57 596	59.612

Selon les décrets déposés par le gouvernement le 26 décembre 2019 et le 16 décembre 2020

#### **> BUDGET 2021**

Taux de la		2021			2020			
taxe foncière  par catégorie d'immeubles (du 100 \$ d'évaluation)	Taxe foncière générale (Mirabel)	Taxe foncière générale (CMM/ARTM)	Taxe foncière spéciale (Dette)	Total	Taxe foncière générale (Mirabel)	Taxe foncière générale (CMM/ ARTM)	Taxe foncière spéciale (Dette)	Total
Taxe foncière - taux de base	0,383\$	0,029\$	0,057\$	0,469\$	0,384\$	0,029\$	0,056\$	0,469\$
Taxe foncière - immeubles de 6 logements et plus	0,389\$	0,029\$	0,058\$	0,476\$	0,390\$	0,029\$	0,057\$	0,476\$
Taxe foncière - immeubles non résidentiels	1,079\$	0,081\$	0,161\$	1,321\$	1,082\$	0,082\$	0,157\$	1,321\$
Taxe foncière - immeubles industriels	1,439\$	0,108\$	0,215\$	1,762\$	1,443\$	0,109\$	0,210\$	1,762\$
Taxe foncière - sous-catégorie INR (cannabis)	1,439\$	0,108\$	0,215\$	1,762\$	1,443\$	0,109\$	0,210\$	1,762\$
Taxe foncière - immeubles agricoles	0,256\$	0,019\$	0,038\$	0,313\$	0,256\$	0,019\$	0,037\$	0,312\$



#### Valeur moyenne d'une résidence unifamiliale

	2020	2021	ÉCART	%
Valeur moyenne d'une résidence unifamiliale	308 859 \$	308 859 \$	-\$	-%
Compte de taxes (foncière et spéciale)	1 449 \$	1 449\$	-\$	-%
Tarification	230\$	230\$	-\$	-%
TOTAL - COMPTE DE TAXES	1679\$	1679\$	<b>-</b> \$	-%

# VARIATION DES QUOTES-PARTS

Les quotes-parts versées aux divers organismes paramunicipaux augmentent de 115 900 \$, soit une hausse de 3,17%, par rapport à 2020.

	2021	2020	ÉCART
Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM)	2 227 900\$	2 169 500 \$	58 400 \$
Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)	1 321 000 \$	1 269 600 \$	51 400\$
Parc du Domaine Vert	221 700\$	215 600 \$	6 100 \$
TOTAL	3 770 600\$	3 654 700\$	115 900 \$



#### Gel des tarifs d'eau

Catégorie résidentielle : 230 \$ par unité de logement.

Catégorie commerciale et industrielle : 230 \$ par local et 75 \$ pour tout local additionnel.

**Compteur:** le taux pour l'excédent de 180 m³ demeure à 0,5801 \$ / m³ d'eau.

# COMPTE DE TAXES

#### Quatre versements

Les modalités de paiement des taxes municipales prévoient que :

- Tout compte de taxes de moins de 300 \$ est payable dans un délai de 30 jours.
- Tout compte de taxes de plus de 300 \$ donne droit au paiement en quatre versements aux dates
- 1<sup>er</sup> mars 2021 1<sup>er</sup> juillet 2021
- 1<sup>er</sup> mai 2021 1<sup>er</sup> septembre 2021
- Dans le cas où la date du versement correspond à un jour où l'hôtel de ville est fermé, le délai de paiement est prolongé au premier jour ouvrable, alors que les bureaux de l'hôtel de ville sont accessibles au public.
- Dans le cas où les paiements ne sont pas effectués dans les délais prévus, un taux d'intérêt de 2 % est appliqué sur les sommes dues, à compter de la date d'échéance. De plus, une pénalité de 0,5 % par mois complet de retard est ajoutée sur les sommes dues, jusqu'à concurrence de 5 % par année.

Le conseil municipal a modifié le taux d'intérêt le faisant diminuer de 10 % à 2 % afin d'alléger la charge financière des citoyens qui subissent les contrecoups de cette crise pandémique mondiale. Le taux combiné d'intérêts (2 %) et de



pénalité (5 %) est maintenant de 7 % alors qu'il était de 15 % avant cette mesure d'atténuation mise en place par le conseil.

Le compte de taxes peut être acquitté selon les modalités suivantes :

- au comptoir du Service de trésorerie\*, par carte débit, en argent comptant ou par chèque;
- en ligne;
- auprès de l'une des institutions financières suivantes :

Caisses populaires Desjardins, Banque nationale du Canada, Banque de Montréal, CIBC, Banque Laurentienne, RBC Groupe financier, Banque Scotia, HSBC et Banque Toronto Dominion.

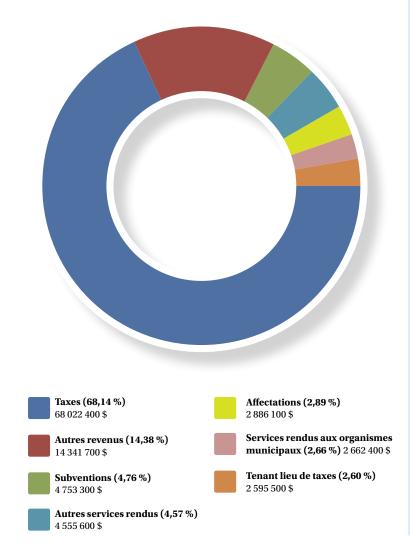
N.B. Un délai est possible pour le transfert monétaire entre votre institution financière et celle de la Ville de Mirabel. Lors de vos paiements par Internet, veuillez bien identifier le numéro de référence (composé de 18 chiffres) qui se retrouve sur le coupon de remise pour lequel vous effectuez un paiement. Si vous avez plus d'un compte, vous devez effectuer les paiements pour chacun des numéros de référence.

\* Sous réserves des mesures sanitaires applicables

# **> BUDGET 2021**

## Activités financières Revenus 2021

Budget de 99 817 000 \$



# PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION

L'exceptionnel dynamisme de Mirabel et son économie prospère nous permettent d'investir une somme ambitieuse de plus de 62 millions dans nos immobilisations pour l'année 2021.

Ce sont 185 233 000 \$ qui sont prévus dans le programme d'immobilisations pour les trois prochaines années, soit 62 244 000 \$ en 2021, 80 445 000 \$ en 2022 et 42 544 000 \$ en 2023.

La somme de 62 millions prévue pour l'année 2021 comprend notamment des travaux de pavage, des acquisitions d'équipements et de véhicules, la construction et la rénovation de bâtiments, l'acquisition de terrains ainsi que des travaux d'aqueducs et d'égouts sur notre immense territoire.

#### Voici quelques projets de notre programme d'immobilisation dont les travaux seront réalisés en 2021 :

- Livraison de la 4<sup>e</sup> glace, du nouvel amphithéâtre et de la place publique dans le secteur de Saint-Janvier;
- Poursuite de la piste cyclable pour rejoindre Le Saint-Augustin au secteur de Saint-Augustin et une autre reliant le boulevard Saint-Canut Ouest au secteur plus urbanisé de Saint-Canut;
- Construction d'un passage piétonnier pour relier les rues Charles et Victor;
- Début de la construction du centre aquatique;
- Début de la construction d'une nouvelle caserne de pompiers pour le secteur de Saint-Janvier – Domaine-Vert Nord;
- Réfection de la route 158/chemin Saint-Simon (phase 1);

- Réalignement de la rue Boileau et de la rue Lapointe;
- Aménagement d'une piste Pumptrack aux parcs Jean-Laurin (Saint-Augustin) et Rita-Audet (Saint-Canut);
- Aménagement du parc Jean-Joseph-Girouard avec notamment des jeux d'eau (Saint-Benoît);
- Construction d'un nouveau local pour les jeunes au centre culturel Honorius-Lafond (Saint-Hermas);
- Aménagement de parcs à chiens dans le secteur du Domaine-Vert Nord, dans le secteur de Saint-Canut et dans le secteur de Saint-Augustin.

Des initiatives visant à bonifier LA QUALITÉ DE VIE DES CITOYENS!

# Ministère et autres (1,39 %) 199 000 \$ Partie des citoyens (31,65 %) 4 519 000 \$ Ensemble des citoyens (66,96 %) 9 559 200 \$

# Dépenses de fonctionnement 2021

#### Budget de 99 817 000\$

Environnement (18,65 %)
18 612 700 \$

Transport (18,32 %)
18 276 500 \$

Sécurité publique (17,59 %)
17 560 000 \$

Frais de financement (14,30 %)
14 277 200 \$

Loisirs et culture (11,80 %)
11 785 600 \$

Administration générale (9,60 %)

Aménagement, urbanisme et développement (3,66 %) 3 651 100 \$

Transfert activités d'investissement (2,30 %) 2 296 600 \$

Autorité régionale de transport métropolitain-ARTM Transport en commun (2,23 %) 2 227 900 \$

Quote-part Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) (1,32 %) 1 321 000 \$

**Autres fonds réservés (0,23 %)** 229 300 \$

Début des inscriptions: mercredi 20 janvier à 13 h 30



#### Série de conférences virtuelles

16 ans et plus

Cette programmation sera offerte en visioconférence; c'est-à-dire qu'elle sera présentée virtuellement sur un ordinateur ou sur un appareil mobile avec l'application *Zoom*. Par contre, si les règles de la santé publique changent et qu'il est à nouveau possible de se réunir en groupe, les activités se tiendront au Complexe du Val-d'Espoir (secteur de Saint-Janvier).



Un garde-manger dans la salle de bain: fabriquer ses produits corporels maison avec les ingrédients du quotidien

#### MARIANE GAUDREAU (LES TRAPPEUSES), auteure et conférencière

Cette conférence vise à faire prendre conscience aux participants que se cachent dans leur garde-manger plusieurs ingrédients cosmétiques et médicinaux, et que ceux-ci peuvent être utilisés pour fabriquer des produits simples pour le corps. Elle met non seulement l'accent sur la démarche Zéro Déchet et le minimalisme, mais aussi sur l'autonomie en matière de produits pour le corps à la fois économiques et écologiques.

Le mercredi 24 février, à 19 h CONFÉRENCE EN LIGNE



Fraude web: à un clic de la catastrophe!

#### FRANÇOIS CHARRON, chroniqueur web et conférencier

La fraude sur le web est un fléau et la conférence de François Charron vous aidera à prévenir la fraude et le vol d'identité. Dans cette conférence remplie d'humour, l'expert web François Charron donne un véritable petit cours sur l'évolution des fraudes depuis le début du web jusqu'à aujourd'hui. L'objectif est que tous les participants sachent détecter la fraude et ne mettent plus à risque leurs données personnelles.

Le mercredi 3 mars, à 19 h CONFÉRENCE EN LIGNE



#### Le pouvoir de l'informateur

#### PHILIPPE PAUL, auteur et ex-policier

Selon Philippe Paul, pour résoudre des enquêtes complexes, rien ne se compare au pouvoir de l'informateur, individu qu'on désigne par le « code 4-1 » dans le jargon policier. Il faut toutefois y mettre le temps et les efforts nécessaires. Cette conférence lève le voile sur cette collaboration méconnue entre les forces de l'ordre et des sources issues de toutes les couches de notre communauté.

Le mercredi 10 mars, à 19 h CONFÉRENCE EN LIGNE



#### La vie vaut la peine d'être vécue

#### LOUISE DESCHÂTELETS, comédienne et conférencière

La vie n'est jamais un long fleuve tranquille. Certains passages à vide peuvent donner l'impression que l'horizon est obturé à jamais. La retraite ou le vieillissement peuvent constituer une étape de la vie effarante alors que mille et une possibilités peuvent contrecarrer ces appréhensions. Dans cette conférence, Louise DesChâtelets s'entretient sur les étapes de sa vie qui lui ont permis de changer sa perspective sur le monde. Comment vieillir ne lui a jamais fait peur.

Le mercredi 17 mars, à 19 h CONFÉRENCE EN LIGNE



#### Suivez le rythme! Mangez local au rythme des saisons

#### JULIE AUBE, auteure, conférencière et nutritionniste

Cette conférence propose un éventail d'astuces et une bonne dose d'inspiration pour «locavoriser» plus souvent et aisément nos menus, 12 mois par année! Structurée autour des fruits et des légumes (les aliments locaux les plus «passagers» de nos assiettes), cette conférence présente, mois par mois, des produits de saison, des modes d'approvisionnement de proximité et des techniques, astuces et outils pour bien conserver les saveurs locales pour en profiter plus tard dans l'année. Une conférence «boîte-à-outils» qui inspire à mettre plus de proximité au menu, au rythme des saisons.

Le mercredi 24 mars, à 19 h CONFÉRENCE EN LIGNE



Début des inscriptions: mercredi 20 janvier à 13 h 30





#### Le journaliste béluga: les reporters sont-ils en voie d'extinction?

#### MATHIEU-ROBERT SAUVÉ, auteur et journaliste

Les journalistes forment-ils une espèce en voie de disparition? Si c'est le cas, que risque-t-on en les perdant? C'est la question qui sous-tend Le Journaliste béluga, un état des lieux du journalisme à l'ère d'Internet et des réseaux sociaux, des *fake news* et de la précarité. En définissant les termes, en rectifiant les faits, en ne ménageant pas ses critiques à l'endroit d'un métier souvent entraîné vers le vedettariat par les exigences du marché, Mathieu-Robert Sauvé présente les hauts et les bas du journalisme en 2021.

Le mercredi 31 mars, à 19 h CONFÉRENCE EN LIGNE



#### Savoir dépenser sans culpabiliser

#### STÉPHANE DESJARDINS, auteur et journaliste

Il est possible de bien vivre sans surconsommer mais sans se priver non plus! Même si le coût de la vie augmente sans cesse et même si le marketing est de plus en plus efficace, est-ce pour autant normal de reprendre constamment la célèbre formule de Pierre-Yves McSween: « En as-tu vraiment besoin »? Il n'est pourtant pas nécessaire de consommer et de se sentir toujours coupable. Il suffit d'adopter des solutions simples, efficaces et sans douleur pour contrôler nos dépenses, éviter les pièges financiers comme le surendettement et même atteindre l'indépendance financière. Oui, on peut consommer intelligemment et sans complexes.

Le mercredi 7 avril, à 19 h CONFÉRENCE EN LIGNE



#### Revenir à l'essentiel avec le numérique

**STÉPHANIE DIONNE**, coach professionnelle certifiée en programmation neuro-linguistique (PNL) à «La Famille De Ma Vie » et à l'« École branchée »

Dans cette conférence, vous trouverez des pistes d'actions concrètes afin de rendre l'utilisation du numérique dans votre famille saine et harmonieuse. Elle portera principalement sur les enjeux derrière les réseaux sociaux, l'importance de la bienveillance face au danger du numérique et les règles de vie liées à l'usage du numérique.

Le mercredi 14 avril, à 19 h CONFÉRENCE EN LIGNE



#### La charge mentale, vous connaissez?

#### MAUDE GOYER, auteure et conférencière

Méconnue, la charge mentale touche particulièrement les femmes. Elle est intangible, incontournable, constante, invisible et... épuisante. Existe-t-il des solutions pour s'en libérer? Maude Goyer propose une conférence avec exemples, anecdotes et solutions concrètes.

Le mercredi 21 avril, à 19 h CONFÉRENCE EN LIGNE



© France Bouchard

#### Les plantes d'intérieur

#### LARRY HODGSON ALIAS « LE JARDINIER PARESSEUX », auteur et conférencier

Les plantes qui meublent nos maisons les embellissent avec leur beau feuillage et leurs belles fleurs tout en purifiant l'air, améliorant ainsi la santé des résidents. Mais tous ne réussissent pas à maintenir leurs plantes en bon état. Grâce à cette conférence accompagnée de diapositives couleurs, le jardinier paresseux vous fera découvrir tous les trucs permettant d'avoir de jolies plantes d'intérieur, et ce, presque sans efforts!

Le mercredi 28 avril, à 19 h CONFÉRENCE EN LIGNE

#### Pour se connecter.





Début des inscriptions: mercredi 20 janvier à 13 h 30



Ateliers offerts par AlphaNumérique

alphanumerique.ca

# Rencontre 16 ans et plus avec un écrivain



**MARTIN MICHAUD** 

SOUS LA

SURFACE

#### **Martin Michaud**

#### auteur

Martin Michaud est reconnu par la critique comme « le maître du thriller québécois » avec des titres comme Sous la surface, S.A.S.H.A., Quand jétais Théodore Seaborn et la série Victor Lessard. Depuis 2017, il scénarise pour la télévision la série Victor Lessard, qui connaît un grand succès.

Le mercredi 5 mai, à 19 h RENCONTRE EN LIGNE

MARTIN MICHAUD

S.A.S.H.A.

**Ateliers** 

virtuels

## Introduction au concept de l'infonuagique

L'infonuagique est une infrastructure numérique aussi importante que l'Internet à ce jour. Vous l'utilisez sans même le savoir. Venez découvrir ce que cache ce terme mystérieux et comment l'utiliser dans une optique pratico-pratique.

Le jeudi 18 mars, de 14 h à 15h



# COMMENT

- Par Internet: mirabel.ca/biblio
- · Par téléphone:

Pendant les heures d'ouverture des bibliothèques. (merci de ne pas laisser de message sur le répondeur)

#### ET ENSUITE?

- Quelques jours avant la tenue de l'activité, les personnes inscrites recevront un courriel leur demandant de confirmer leur présence.
- Seules les personnes qui auront confirmé leur participation en répondant à ce courriel recevront ensuite un deuxième courriel contenant le lien vers la rencontre Zoom.

#### **IMPORTANT**

Comme les places sont limitées, nous vous demandons de n'inscrire qu'une seule personne par adresse physique. Si vous êtes plusieurs personnes à assister à une conférence en ligne sur le même ordinateur, par exemple, merci de n'inscrire qu'un seul auditeur (vous recevrez ainsi un seul lien Zoom).



Les tablettes possèdent une grande variété de paramètres et il peut devenir difficile d'y circuler aisément. Cet atelier permettra aux participants de naviguer dans les paramètres de la tablette. Ils apprendront comment se repérer dans le menu, y trouver une information et contrôler les réglages les plus utilisés.

#### **IPAD**

Le mardi 16 mars 14 h à 15 h

#### **ANDROID**

Le mardi 23 mars 14 h à 15 h

#### HORAIRES ET COORDONNÉES

Pour connaître l'horaire des bibliothèques, consultez le portail.

www.mirabel.ca/biblio





Début des inscriptions: mercredi 20 janvier à 13 h 30





#### **AVIS ENVOYÉS PAR COURRIEL**

Tous les abonnés ayant une adresse de courrier électronique inscrite dans leur dossier reçoivent maintenant les avis suivants par courriel :

- Réservations disponibles
- Rappel d'échéance des emprunts
- 1er avis de retard
- Quis d'échéance de l'abonnement
- Confirmation ou annulation de présence à une activité
- Informations générales

**NE MANQUEZ AUCUN AVIS!** Vérifiez qu'une adresse courriel est inscrite dans les dossiers de **chaque** membre de votre famille!

www.mirabel.ca/biblio

#### POUR FAIRE AJOUTER OU CORRIGER UNE ADRESSE COURRIEL, écrire à biblio@mirabel.ca et inscrire:

- 1 le nom de tous les abonnés de votre famille
- 2 adresse courriel à inscrire ou corriger
- 3 les six derniers chiffres des numéros de cartes d'abonnés

Les abonnés qui préfèrent recevoir les avis par téléphone doivent prévenir la bibliothèque.

Seuls les avis suivants sont offerts par téléphone :

- réservations disponibles
- 1<sup>er</sup> avis de retard
- confirmation ou annulation de présence à une activité

L'information générale est diffusée sur le portail de la bibliothèque.

Les autres avis sont offerts uniquement par courriel.

Dans le contexte de la COVID-19, certains services peuvent être partiellement modifiés en fonction des directives de la Santé publique.





#### **SERVICES OFFERTS**

#### Service de prêt sans contact

sur réservation

- Depuis la maison, recherchez des documents dans le portail www.mirabel.ca/biblio et réservez-les en ligne ou par téléphone.
- Votre commande sera préparée par le personnel de la bibliothèque.
- Vous recevrez un avis par courriel ou par téléphone indiquant que votre commande est prête pour la cueillette.

  Même si des documents sont disponibles dans votre dossier en ligne, il faut attendre l'avis avant de vous présenter à la bibliothèque.
- A Récupérez les documents en présentant votre carte d'abonné.

#### Services sur place

- Cueillette des documents préalablement réservés pour lesquels un avis de commande prête a été reçu.
- Retour des documents dans les six chutes à documents.
- Abonnement et renouvellement de l'abonnement en personne.
- Paiement de frais.

#### Services à distance

- Emprunt de livres numériques.
- Accès au ressources électroniques : Eureka, EduMedia, Universalis.
- Demande d'abonnement temporaire (pour les nouveaux abonnés).

  Pour les personnes dont l'abonnement est expiré, une demande de renouvellement temporaire peut être faite par téléphone.

Information

mirabel.ca/biblio | biblio@mirabel.ca 450 475-2011 | 450 475-6558 | 450 436-7816



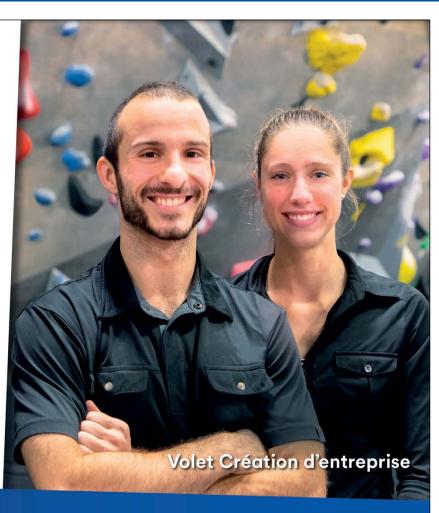
#### UN VENT DE FRAÎCHEUR POUR LE PORTAIL DE LA BIBLIOTHÈQUE!







coeff concours québécois en entrepreneuriat ossentreprenente



Inscrivez-vous d'ici le 9 mars 2021, 16 h! ⇒osentreprendre.quebec

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Mirabel économique au 450 475-2110.



La photo illustre les résidus ayant été retirés d'une pompe. Il y a eu accumulation et blocage dans un poste de pompage par des lingettes et guenilles jetées aux égouts. Résultat : une dépense autour de 30 000 \$ qui aurait facilement pu être évitée.



# Les toilettes ne sont pas des poubelles!

Attention aux lingettes de tous types qui, contrairement à ce que certains fabricants indiquent, ne sont pas biodégradables et sans danger pour les égouts. Elles ne doivent en aucun cas être jetées dans la toilette.

Un poste de pompage sert à acheminer les eaux usées d'un secteur donné vers la station de traitement. S'il y a bris ou blocage, en plus de la perte énergétique et des risques de refoulement dans les bâtiments, cela peut aussi contribuer à des surverses d'eaux usées non traitées dans l'environnement et c'est franchement dégoûtant.

La protection de l'environnement, c'est l'affaire de tous! Nous demandons votre vigilance et misons sur votre collaboration pour éviter que ces bris ne se répètent.

Par ailleurs, cette recommandation est aussi valable pour les résidences munies d'installation sanitaires puisque des blocages peuvent aussi survenir au niveau du préfiltre et occasionner des refoulements dans le bâtiment.

# Une entente sectorielle pour le rayonnement du Musée d'art contemporain des Laurentides

M L A U C

La Ville de Mirabel s'est jointe aux autres MRC des Laurentides afin de signer une entente sectorielle de développement avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation qui permettra le rayonnement du Musée d'art contemporain des Laurentides (MACLAU).

C'est la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, qui a annoncé la conclusion de cette entente sectorielle de développement de plus de 675 000 \$. L'entente permettra au Musée de poursuivre et de développer ses activités afin de mettre en lumière l'art contemporain dans les Laurentides.

La participation financière du MAMH à cette entente est de 300 000 \$ et l'apport de la MRC de La Rivière-du-Nord s'élève à 307 500 \$. Les six MRC et la Ville de Mirabel, pour leur part, y contribuent chacune pour 7 500 \$ et le Musée d'art contemporain des Laurentides pour 15 000 \$. Le Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides (CPERL) est également un partenaire dans cette entente.

La somme consentie permettra notamment d'optimiser l'offre de service du MACLAU en l'adaptant aux réalités des organismes, de la clientèle, des MRC et des villes de la région. La création d'un poste d'agent de développement et de rayonnement contribuera également à l'objectif de l'entente. De plus, des outils de référence pour les partenaires seront développés. Finalement, les activités de la salle nomade d'expositions, le Mobile, seront bonifiées afin de permettre aux jeunes de tout le territoire des Laurentides de se familiariser avec le Musée, les artistes et les pratiques artistiques.



C'est avec une vive reconnaissance que le Musée reçoit l'annonce de cette aide qui marque une nouvelle étape de notre développement. La présente annonce est une réussite sans précédent qui nous pousse, pour l'avenir, à redoubler d'ardeur en faveur de l'art dans les Laurentides ainsi que pour la concrétisation de notre futur projet d'immobilisation. Pour la première fois depuis notre fondation en 1978, l'ensemble des MRC de notre région vient reconnaître l'importance régionale des efforts que nous déployons pour la vitalité de la culture sur notre territoire. Nous les remercions sincèrement.

-Nadine Le Gal, présidente du conseil d'administration du Musée d'art contemporain des Laurentides et directrice générale du Cégep de Saint-Jérôme







**Chaufferettes portatives** 

# Prévenez les risques d'incendie!

Utilisez-vous votre chaufferette électrique portative de manière sécuritaire ? Il est d'abord important de savoir que ce type d'appareil est conçu pour une utilisation temporaire uniquement. Les chaufferettes portatives ne doivent en aucun cas devenir une source de chaleur principale – car une surutilisation de ce type d'appareil accroit dangereusement les risques d'incendie. Pour bien choisir votre chaufferette électrique, assurez-vous que les sceaux d'homologation reconnus (CSA ou ULC) se retrouvent sur l'appareil. De plus, veillez à ce que votre appareil possède un dispositif de sécurité intégré qui, lorsque renversé, s'arrête automatiquement.

Lors de l'utilisation d'une chaufferette électrique, il est important de :

- Conserver une zone libre d'au moins un mètre autour de l'appareil afin de le tenir à distance des rideaux, des meubles, etc. En cas de doute, fiez-vous aux normes du fabricant;
- Installer votre appareil sur une surface stable et placez-le hors de la portée des enfants ou des animaux de compagnie;
- Ne pas utiliser un cordon de rallonge pour l'alimentation. Branchez l'appareil directement dans une prise de courant;
- Ne jamais laisser votre appareil sans surveillance. Éteignez-le avant de quitter la pièce ou d'aller au lit.

Pour toute question, communiquez avec le Service de la sécurité incendie au 450 475-2010 et demandez la division prévention.



SAVIEZ-VOUS QUE PLUS DE 500 INCENDIES SONT DÉCLENCHÉS ANNUELLEMENT PAR DES ARTICLES DE FUMEURS? SI VOUS FUMEZ, VOICI LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE AFIN DE LIMITER LES RISQUES D'INCENDIE:



#### CIGARETTE ÉLECTRONIQUI

- Fiez-vous aux recommandations du fabricant pour son entretien et ne surchargez pas la pile – car une pile trop chargée peut exploser et provoquer un début d'incendie;
- Ne laissez pas une cigarette électronique recharger sans surveillance, y compris lorsque vous dormez;
- Utilisez les accessoires fournis par le fabricant (chargeur, câble USB, etc.);
- Évitez d'utiliser la cigarette électronique en présence d'un cylindre d'oxygène (oxygénothérapie).



#### CIGARETTI

- Ne fumez pas au lit;
- Ne laissez jamais une cigarette brûler sans surveillance;
- Ne déposez jamais un cendrier sur une surface instable;
- Ne videz jamais le contenu d'un cendrier dans une poubelle;
- Ne fumez jamais dans un endroit contenant des produits inflammables;
- Number of the transfer of the
- Ne jetez jamais les mégots dans du terreau ou du paillis;
- Rangez les briquets et les allumettes hors de la portée des enfants;
- ♠ Sensibilisez les enfants à l'effet destructeur du feu et demandez-leur d'aviser un adulte s'ils trouvent des briquets ou des allumettes.



#### **COORDONNATEUR - JEUNESSE**

Service: Des loisirs, de la culture et de la vie communautaire Domaine d'emploi: Loisirs, culture et vie communautaire Statut: Cadre intermédiaire remplaçant/temporaire

Nombre de postes: 1

Numéro de concours : J1220-1194 Date d'affichage : Le 13 janvier 2021 Date de fin d'affichage : Le 27 janvier 2021

#### **NATURE DU TRAVAIL:**

La Ville de Mirabel requiert les services d'une personne dynamique pour combler le poste de coordonnateur — jeunesse à titre de cadre intermédiaire pour le remplacement les congés de maternité et parental d'une durée prévue d'une (1) année au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire. Le remplacement est prévu débuté au mois de mars 2021.

Relevant de la chef de division - socioculturel, vie communautaire et programmation, le titulaire du poste :

- assure la gestion des employés affectés aux activités jeunesse;
- coordonne la gestion des plateaux dédiés à la jeunesse;
- élabore, met en œuvre et évalue l'offre de services des activités pour les jeunes;
- instaure des stratégies de promotion et de diffusion des activités;
- rédige des rapports, des bilans et d'autres documents selon les demandes;
- gère les ressources matérielles et financières des activités sous sa charge;
- accomplit toute autre tâche reliée à sa fonction ou demandée par la direction.

#### **EXIGENCES:**

- posséder un diplôme d'études collégiales (DEC) en techniques d'intervention en loisir ou toute autre formation jugée pertinente;
- détenir un minimum de trois (3) ans d'expérience pertinente;
- avoir de l'expérience de travail dans les Maisons des jeunes constitue un atout;
- faire preuve de créativité, de dynamisme, d'autonomie et être rassembleur;
- capacité de travailler en équipé et très bonnes habiletés de communication orale et écrite;
- habiletés démontrées en gestion de personnel;
- être disponible pour offrir un support au personnel à l'extérieur des heures normales de travail en fonction du calendrier des événements et des activités (certains quarts de soir et de fin de semaine):
- bonne qualité du français écrit;
- avoir une très bonne connaissance des outils informatiques;
- posséder un permis de conduire de classe 5 valide.

#### **CONDITIONS DE TRAVAIL:**

Les conditions de travail et avantages sociaux sont ceux établis selon la politique de la Ville de Mirabel pour les postes de cadres intermédiaires.

# POUR POSTULER

Alors qu'elle célébrera en 2021 son 50° anniversaire, la Ville de Mirabel se hisse au 6° rang des villes québécoises où il fait bon vivre. Comptant près de 60 000 citoyens, parmi les plus jeunes de la province, Mirabel est la 18° ville en importance au Québec. Sur son immense territoire se côtoient des secteurs agricole, résidentiel, commercial et industriel.

Elle se positionne au 1er rang des villes de plus de 40 000 habitants au Québec pour le taux de vitalité économique et affiche le taux de croissance des travailleurs le plus élevé au Québec.

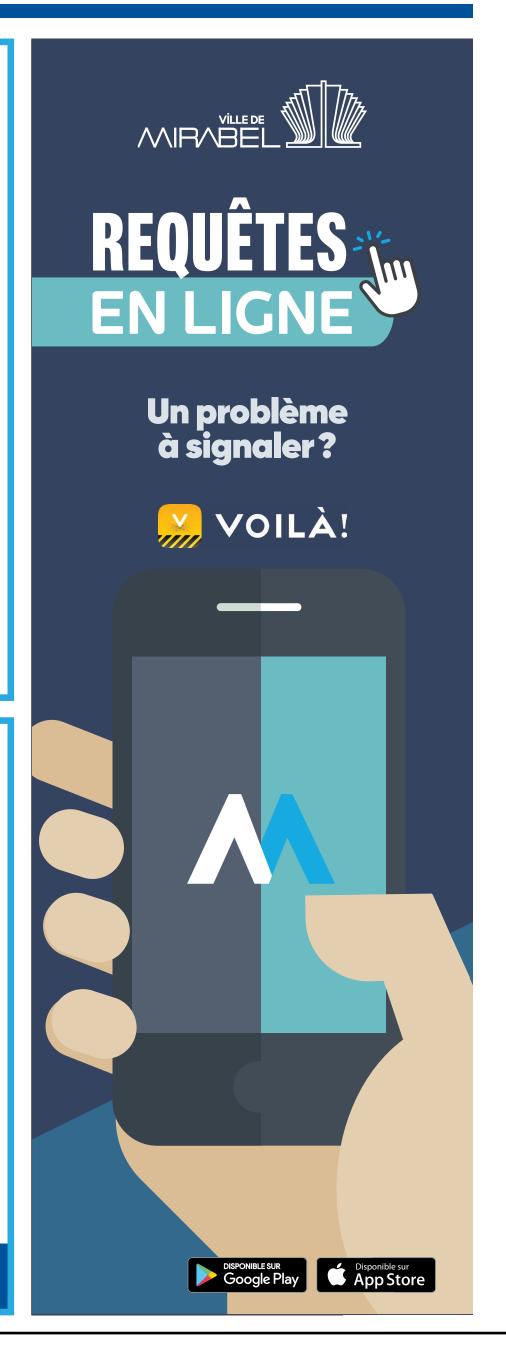
#### À Mirabel, on M la vie!

Toutes les demandes d'emploi doivent être soumises au www.mirabel.ca, sous:

Services > Services en ligne > Postuler en ligne

Veuillez noter que le genre masculin est utilisé dans l'unique but d'alléger la lecture. Nous ne communiquerons qu'avec les candidats retenus en entrevue.

Les postes sont affichés pour une période de sept jours à partir de cette édition à moins d'avis contraire.



Pour les résidents et les détenteurs de la passe annuelle seulement

# Le Parc du Domaine restreint son accès la fin de semaine



Vivant une situation exceptionnelle depuis l'annonce du confinement, le Parc du Domaine Vert prend une décision importante quant à son achalandage les fins de semaine. Pour la sécurité du public et afin de respecter les mesures sanitaires émises par le Gouvernement du Québec, le conseil d'administration a décidé de restreindre son accès la fin de semaine uniquement aux résidents des villes membres de la Régie du Parc du Domaine Vert soit: Blainville, Boisbriand, Mirabel, Sainte-Thérèse, Rosemère et Lorraine; ainsi qu'aux détenteurs de la passe annuelle du Parc.

#### Du samedi 16 janvier jusqu'à la fin de la saison hivernale 2021

L'accès au Parc sera le suivant :

• Pour les résidents et détenteurs de la passe annuelle: accès les jours de semaines et les fins de semaine, de 8 h 30 à 16 h 30;  Pour les visiteurs non-résidents, les détenteurs du Passeport Laurentides et de la Carte Privineige: accès autorisé les jours de semaines seulement.

#### Consignes obligatoires à respecter en tout temps sur le site :

- Si vous avez des symptômes reliés à la Covid-19, veuillez ne pas vous présenter au parc;
- Respectez la distanciation de 2 mètres si vous croisez d'autres visiteurs;
- Aucun regroupement (2 personnes et plus). Seules les bulles familiales (membres vivants à la même adresse) sont autorisées.

Le Parc rappelle à ses usagers que le corridor canin est fermé à la première neige, et ce jusqu'à la fonte complète des neiges. Les chiens ne seront admis en aucun cas.

Renseignements: domainevert.com

f /domainevert

#### ENTRÉE EN VIGUEUR Règlement numéro U-2424

Avis est donné que lors d'une séance tenue le 11 janvier 2021, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro U-2424 Modifiant le Règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :

- prévoir que les opérations de déblai, de remblai et de rehaussement ne bénéficient d'aucun droit acquis;
- prévoir que les chemins agricoles ne font l'objet d'aucun droit acquis pour leur extension ou leur modification (incluant la prolongation de celui-ci ou la poursuite de travaux déjà entamés et non complétés à l'échéance du certificat d'autorisation);
- modifier la définition du mot remblai et abroger la définition du mot remblayage;
- prévoir les conditions d'autorisation et les normes à respecter pour des opérations de déblai, de remblai et de rehaussement de terrain;
- prévoir les conditions d'autorisation et les normes à respecter pour la construction, l'aménagement, la modification et l'entretien d'un chemin agricole;
- prévoir que les opérations de déblai, de remblai et de rehaussement en zone agricole permanente doit être effectuées par ou pour un propriétaire producteur;
- prévoir la hauteur autorisée par rapport à la rue des travaux nécessitant des opérations de déblai, de remblai, de rehaussement ou de construction, d'aménagement, de modification et d'entretien d'un chemin agricole;
- prévoir une exception aux opérations de déblai, de remblai et de rehaussement pour la construction d'un bâtiment et qu'un permis ou un certificat d'autorisation a été émis;
- prévoir les matériaux autorisés pour les opérations de remblai et de rehaussement et pour la construction, l'aménagement, la modification et l'entretien d'un chemin agricole;
- prévoir les matériaux ;
- prévoir que les opérations de déblai, de remblai, de rehaussement ou de construction, d'aménagement, de modification et d'entretien d'un chemin agricole, ainsi que le transport des matériaux en direction du terrain où ont lieu de tels travaux, doivent obligatoirement être réalisés entre 7 h 00 et 18 h 00 les jours de semaine, de 7 h 00 à 12 h 00 le samedi et sont interdits le dimanche et les jours fériés:
- prévoir que les opérations de déblai et de remblai pour une carrière ou une sablière, ainsi que le transport des matériaux en direction du site où ont lieu de tels travaux, doivent obligatoirement être réalisés entre 6 h 00 et 18 h 00 les jours de semaine, de 6 h 00 à 12 h 00 le samedi et sont interdits le dimanche et les jours fériés;

- prévoir que les opérations de déblai, de remblai, de rehaussement ou de construction, d'aménagement, de modification ou d'entretien d'un chemin agricole ne doivent pas causer de nuisances au voisinage;
- prévoir qu'il est de la responsabilité du demandeur du certificat d'autorisation de voir à ce que l'emprise publique soit maintenue en état et exempte de toute poussière, saleté ou débris provenant des véhicules accédant ou quittant la propriété où des travaux de remblai et ou déblai et qu'il doit assumer les frais de nettoyage en cas de non-respect de la règlementation;
- prévoir les documents et renseignements que les carrières et sablières doivent transmettre à la Ville une fois une autorisation d'exploitation détenue;
- prévoir que les opérations de remblayage d'une carrière ou d'une sablière sont permises uniquement pour le réaménagement ou la restauration de la carrière ou de la sablière et qu'une autorisation du Ministère de l'Environnement et de la Commission de protection du territoire agricole sont délivrées;
- prévoir les heures autorisées pour des opérations de remblai dans une carrière ou une sablière;
- prévoir une infraction en cas de non-respect des matériaux autorisés pour les opérations de remblayage d'une carrière ou d'une sablière;
- prévoir une infraction en cas d'opération de remblayage d'une carrière ou d'une sablière non-conformes aux autorisations délivrées;
- prévoir une infraction en cas d'activités de remblayage d'une carrière ou d'une sablière sans autorisation préalablement obtenue.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau en vigueur, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 13 janvier 2021

La greffière, Suzanne Mireault, avocate

#### ENTRÉE EN VIGUEUR Règlement numéro 2431

Avis est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 11 janvier 2021, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2431 modifiant le règlement numéro 843 modifiant divers règlements pour tenir compte, soit de l'ajout de nouveaux tarifs non encore exigés et autres dispositions connexes.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 13 janvier 2021

La greffière, Suzanne Mireault, avocate

# Heures des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Mirabel pour l'année 2021

Avis est donné qu'en raison de l'état d'urgence dû à la COVID-19, l'heure pour la tenue des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Mirabel, tel qu'adopté le 9 novembre 2020 par la résolution numéro 923-11-2020 et tel que mentionné dans l'avis publié dans le *Mirabel vous Informe*, édition du 25 novembre 2020, doit être modifiée, et ce, jusqu'au 8 février 2021 inclusivement.

Les séances devant avoir lieu à 19 h 30 se tiendront désormais à 18 heures, afin de respecter le couvre-feu imposé dans le cadre des mesures sanitaires actuelles.

Donné à Mirabel, ce 13 janvier 2021

La greffière, Suzanne Mireault, avocate

#### ENTRÉE EN VIGUEUR Règlement numéro 2436

Avis est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 11 janvier 2021, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2436 modifiant le règlement numéro 717 Concernant la sécurité routière, afin de modifier les endroits permis pour le stationnement de nuit

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau, soit du lundi au jeudi 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 13 janvier 2021

La greffière, Suzanne Mireault, avocate

#### Modifications au rôle d'évaluation foncière 2020-2021-2022

Conformément à l'article 43 de la Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricole (L.Q. 2020, chapitre 7) et à l'article 75 de la Loi sur la fiscalité municipale (R.L.R.Q., chapitre F-2.1), avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

1.Le rôle d'évaluation foncière de la Ville de Mirabel, déposé le 31 octobre 2019 pour les exercices financiers 2020-2021-2022, a été modifié au moyen d'un certificat global en application du premier alinéa de l'article 43 de Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricole (LQ 2020, chapitre 7) afin de tenir compte des modifications prescrites par l'édition 2020 du Manuel

d'évaluation foncière du Québec pour la conversion des renseignements relatifs aux répartitions fiscales applicables aux unités d'évaluation comportant des immeubles compris dans une exploitation agricole enregistrée conformément à un règlement pris en vertu de l'article 36.15 de la Loi sur le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

- 2. L'ensemble de ces modifications ont été effectuées au moyen d'un certificat global et elles ont effet, rétroactivement, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.
- Aucune demande de révision ne peut être formulée ni aucun recours en cassation ou en nullité exercé à l'égard de ces modifications.

Donné à Mirabel, ce 13 janvier 2021

La greffière, Me Suzanne Mireault, avocate

#### ENTRÉE EN VIGUEUR Règlement numéro 2386

Avis est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 11 mai 2020, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2386 modifiant les règlements numéros 1237, 1255, 1695,1754 et 1814, afin de modifier le bassin de taxation desdits règlements.

Avis est aussi donné que ce règlement a reçu l'approbation légale suivante:

> par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, le 21 décembre 2020.

Avis est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe, à l'Hôtel de Ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 13 janvier 2021

La greffière,

Me Suzanne Mireault, avocate

#### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Avis est par les présentes donné par la soussignée greffière que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel qui aura lieu le 8 février 2021 à 18 h 00, à l'hôtel de ville de Mirabel, 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

Rue Roger-Thomas (Lots 6 345 076 à 6 345 078 du cadastre du Québec) secteur de Saint-Janvier, (résolution CCU numéro 01-01-2021)

Demande numéro 2021-001, formulée le 16 décembre 2020, par « Gestion Immobilière Amélie Paquette inc. », ayant pour effet de permettre :

- la construction de quatre (4) bâtiments résidentiels, de type multiplex locatif (47 unités par bâtiment) ayant des stationnements hors rue en cour avant, alors que le règlement de zonage U-2300 exige que les stationnements soient aménagés en cour latérale ou arrière dans la zone H 14-7;
- la construction de quatre (4) bâtiments résidentiels, de type multiplex locatif (47 unités par bâtiment) dont la gestion des matières résiduelles se fait via des semi-enfouis à l'extérieur, alors que le règlement de zonage U-2300 exige que pour tout bâtiment de plus de 25 logements, la gestion des matières résiduelles doit se faire à l'intérieur du bâtiment dans la zone H 14-7,

le tout tel qu'il appert au plan 19-AP-0066, préparé par Repère Paysage, déposé le 14 décembre 2020,

Considérant les mesures d'urgence sanitaire déclarées par le gouvernement du Québec à ce jour de publication du présent avis, tout intéressé pourra transmettre ses commentaires écrits par courrier ou par courriel, aux adresses ci-dessous, à l'attention de la greffière, Me Suzanne Mireault, jusqu'au 8 février 2021 ou soit jusqu'à ce que le conseil municipal rende sa décision sur ces demandes.

Courrier : Me Suzanne Mireault, greffière

Dérogations mineures Ville de Mirabel 14111, rue Saint-Jean Mirabel (Québec) J7J 1Y3

Courriel: greffe@mirabel.ca

Donné à Mirabel, ce 13 janvier 2021 La greffière, Suzanne Mireault, avocate

#### DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE CONCERNANT Le second projet de règlement numéro PU-2391

(secteur de Saint-Janvier)

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée à toutes les personnes habiles à voter concernées et susceptibles d'être intéressées à signer une demande d'approbation référendaire :

QUE le conseil municipal, lors d'une séance ordinaire, tenue le 11 janvier 2021, a adopté le second projet de règlement PU-2391 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de la Ville de Mirabel, afin de :

- permettre les sous-classes d'usages et les usages « C1-03-14 Marché public extérieur ou intérieur », « C1-03-15 – Marché agricole », « C10-05-04 – Vente en gros épicerie et produits connexes », « C10-05-05 – Vente en gros de produits de la ferme », « I1-01 – Industrie de l'alimentaire », « I1-06 – Industrie du conditionnement de produits alimentaires » ainsi que leurs dispositions spécifiques dans la zone RU 2-14;
- limiter les usages « C10-05-04 Vente en gros épicerie et produits connexes » et « C10-05-05 – Vente en gros de produits de la ferme » à la distribution aux épiceries et aux commerces de détail.

#### **DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE**

À la suite de la consultation écrite sur le projet de règlement numéro PU-2391, le conseil de la municipalité a adopté un second projet de règlement, sans modification.

Ce second projet de règlement contient une disposition qui peut faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone concernée et des zones contiguës afin qu'une ou des dispositions du règlement soit soumise à leur approbation, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Cette disposition du second projet de règlement numéro PU-2391 susceptible d'approbation référendaire est la suivante :

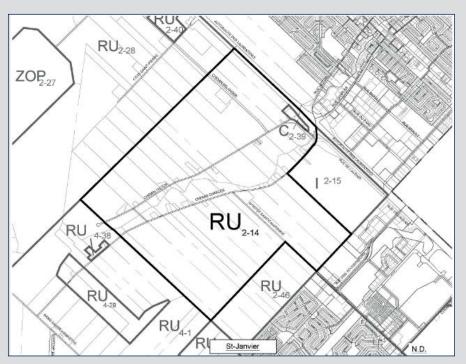
#### Article 1 (zone concernée et contiguës):

Ajouter les usages « C1-03-14 – Marché public extérieur ou intérieur », « C1-03-15 – Marché agricole », « C10-05-04 – Vente en gros épicerie et produits connexes », « C10-05-05 – Vente en gros de produits de la ferme », « I1-01 – Industrie de l'alimentaire », « I1-06 – Industrie du conditionnement de produits alimentaires » ainsi que leurs dispositions spécifiques dans la zone RU 2-14 et limiter les usages « C10-05-04 – Vente en gros épicerie et produits connexes » et « C10-05-05 – Vente en gros de produits de la ferme » à la distribution aux épiceries et aux commerces de détail.

Ainsi, une telle demande vise, selon le cas applicable, à ce qu'une ou plusieurs des dispositions du règlement soit soumise à l'approbation des personnes habiles à voter de la zone à laquelle elle s'applique, de celles de toute zone contiguë, ou de toute zone contiguë, à condition qu'une demande provienne d'abord de la zone concernée à laquelle elle est contiguë et conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

#### SITUATION APPROXIMATIVE DE LA ZONE CONCERNÉE

La zone concernée se situe dans le secteur de Saint-Janvier et apparaît au plan ciaprès :



#### CONDITIONS DE VALIDITÉ D'UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Pour être valide, toute demande d'approbation référendaire doit :

- \* indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient et le cas échéant, mentionner la zone à l'égard de laquelle la demande est faite;
- \* être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21 personnes;
- \* être reçue au bureau de la greffière au 14111, rue Saint-Jean, Mirabel, secteur de Sainte-Monique, J7J 1Y3, au plus tard le 28 janvier 2021. Toutefois, la municipalité accepte les demandes transmises individuellement en raison de la crise sanitaire.

#### CONDITIONS POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABILE À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITE SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE

#### Est une personne intéressée :

- \* Toute personne qui n'est frappée d'aucune incapacité de voter et qui remplit les conditions suivantes le 11 janvier 2021 :
- Être domiciliée dans la zone d'où peut provenir une demande et depuis 6 mois au Québec ;

OU

- Être propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé dans la zone d'où peut provenir une demande depuis au moins 12 mois;

De plus, pour tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise, être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou cooccupants, une personne comme étant celle qui a le droit de signer la demande en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire. Cette procuration doit être produite avant ou en même temps que la demande.

Dans le cas de toute personne physique, il faut qu'elle soit majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.

Dans le cas d'une personne morale, il faut avoir désigné parmi ses membres, administrateurs ou employés, par résolution, une personne qui le 11 janvier 2021 a le droit de signer la demande et être inscrite sur la liste référendaire. Cette résolution doit être produite avant ou en même temps que la demande.

Sauf dans le cas d'une personne désignée à titre de représentant d'une personne morale, nul ne peut être considéré comme personne intéressée à plus d'un titre conformément à l'article 531 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la municipalité.

#### ABSENCE DE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

#### **CONSULTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Le second projet de règlement ainsi que la description ou illustration des zones et des zones contiguës peuvent être consultés au bureau du greffe, au 14111, rue Saint-Jean, Mirabel, secteur de Sainte-Monique, pendant les heures de bureau en vigueur, soit : lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h et une copie peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande au Service du greffe. De plus, le présent avis public peut également être consulté sur le site Internet de la Ville, où les plans peuvent y être agrandis.

Ce 13 janvier 2021

La greffière, Suzanne Mireault, avocate



defichateaudeneige.ca/evenements/laurentides/defi-chateau-de-neige-ville-de-mirabel